18 juin 2002 **02.131**

Motion du groupe radical (préalablement déposée sous forme de postulat)

Canton – communes: poursuivre le désenchevêtrement pour clarifier les compétences, pour réduire les coûts de fonctionnement et les investissements

Vu la faible taille du canton, vu les déficits chroniques et les perspectives préoccupantes du plan financier, toutes les possibilités de collaborations (en priorité en vue de réduire les coûts) doivent être examinées, évaluées, exploitées.

Une première étape de désenchevêtrement a été acceptée par le parlement. Le nouveau programme de législature 2002-2005 comprend quelques idées de modification des compétences et de répartitions financières.

Nous prions le Conseil d'Etat de saisir le Grand Conseil d'un nouveau paquet de mesures permettant un désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes. Nous souhaitons une approche globale et non pas des propositions au coup par coup. Le principe de base du désenchevêtrement sera la clarification des responsabilités et des compétences et non pas des transferts de coûts.

La réalité des faits ne confirme-t-elle pas, avec les années, que l'autonomie communale doit être appréhendée de façon dépassionnée et qu'un désenchevêtrement conséquent des tâches bénéficierait à toute la collectivité neuchâteloise? Une modification de l'imposition cantonale et communale pourrait en être une des conséquences.

Nous prions le Conseil d'Etat d'entreprendre cette étude sans tabou, en y associant des représentants des communes et d'y travailler en partenariat.

Comme complément ou en alternative, nous invitons le Conseil d'Etat à présenter son projet de contrat d'agglomération.

L'urgence est demandée.

Signataires: R. Debély, M. Desaulles-Bovay, D. Cottier, Y. Morel, M.-L. Béguin, E. Berthet, W. Geiser, M. Schafroth, F. Löffel, J.-B. Wälti, A. Gerber, F. Rutti, D.G. Rossier, R. Tanner, B. Zumsteg, Ph. Haeberli, M. Grossmann, P. Sandoz, C. Schallenberger, S. Vogel et W. Haag.

VERSION AMENDEE DFAS

18 juin 2002 **02.131**

Motion du groupe radical (préalablement déposée sous forme de postulat)

Canton – communes: poursuivre le désenchevêtrement pour clarifier les compétences, pour réduire les coûts de fonctionnement et les investissements

Vu la faible taille du canton, vu les déficits chroniques et les perspectives préoccupantes du plan financier, toutes les possibilités de collaborations (en priorité en vue de réduire les coûts) doivent être examinées, évaluées, exploitées.

Une première étape de désenchevêtrement a été acceptée par le parlement. Le nouveau programme de législature 2002-2005 comprend quelques idées de modification des compétences et de répartitions financières.

Nous prions le Conseil d'Etat de saisir le Grand Conseil d'un nouveau paquet de mesures permettant un désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes. Nous souhaitons une approche globale et non pas des propositions au coup par coup. Le principe de base du désenchevêtrement sera la clarification des responsabilités et des compétences et non pas des transferts de coûts.

La réalité des faits ne confirme-t-elle pas, avec les années, que l'autonomie communale doit être appréhendée de façon dépassionnée et qu'un désenchevêtrement conséquent des tâches bénéficierait à toute la collectivité neuchâteloise? Une modification de l'imposition cantonale et communale pourrait en être une des conséquences.

Nous prions le Conseil d'Etat d'entreprendre cette étude sans tabou, en y associant des représentants des communes et d'y travailler en partenariat.

Comme complément ou en alternative, nous invitons le Conseil d'Etat à présenter son projet de contrat d'agglomération.

L'urgence est demandée.

Signataires: R. Debély, M. Desaulles-Bovay, D. Cottier, Y. Morel, M.-L. Béguin, E. Berthet, W. Geiser, M. Schafroth, F. Löffel, J.-B. Wälti, A. Gerber, F. Rutti, D.G. Rossier, R. Tanner, B. Zumsteg, Ph. Haeberli, M. Grossmann, P. Sandoz, C. Schallenberger, S. Vogel et W. Haag.